

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2017/2018

Numéro de séance : 01

Date de convocation : 07/11/2017

Présidence de : M. RIETTE

Quorum : 13

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Page	Numéro d'acte	Désignation des pièces jointes
I - Fonctionnement :			
1.1 Installation du conseil	3		
1.2 Règlement du conseil d'administration (ANT)	3	4	
1.3 Composition des différentes instances (CP : commission permanente ; CD : conseil de discipline ; C.E.S.C. : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté ; C.H.S.C.T : Commission d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail ; CE : commission éducative)	4 à 6		
1.4 Don APEC (ANT)	6	2	
1.5 I.M.P. 2017/2018 (AT)	7	1	
<u>Informations diverses :</u>	7 à 8		
- Organisation du service pendant les petites vacances			
- Bilan exercices sécurité			
- Piscine			
- Logement de fonction			
- Amplitude horaire pour le collège			
II – Budgétaire et financière :	9 à 10		
2.1 Tarifs demi-pension 2018 : tarifs élèves, agents, FCSH, FARPI, charges communes (pour information)			
2.2 Nouveau règlement de la restauration au 1er janvier 2018 (pour information)			
2.3 Tarifs des autres personnels 2018 (vote)	10	3	
III – Action éducatrice :			
VI – Affaires diverses :			
Questions diverses à soumettre 48 heures avant le CA.			
-			

Le Président

Le Secrétaire Mme Leroy

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 07/11/2017

Qualité	Titulaires		P	A	E	Suppléants	P	A	E
Equipe de direction de l'établissement	RIETTE Pascal	Principal	X						
	VICTOIRE-LEBLANC Isabelle	Adjointe	X						
	PATTE Gührün	CPE	X						
	LEGROS Nicolas	Gestionnaire	X						
Représentant de la collectivité de rattachement	FLAMBARD Jean-Pierre	Cons. Dépt.	X			COUREL Francis HAKI Marie-Claire			
	PARIS Micheline	Cons. Dépt.			X				
Représentant de la commune (groupement de communes)	PREVOST-GODON Nicole	Adjointe au maire	X						
Personnalité qualifiée	CHARON Marie-France		X						
Personnels enseignants	GERARD Yanne		X			POLLET Laëtitia CORDIER Romain			
	TIHY Arnaud		X						
	DINE Jean-Louis		X						
	HACOUT Rachel		X						
	NAJAC Stéphanie		X						
	COLE Pierre				X				
ATOSS	LEROY Renée	Adj. Adm.	X			ROSALIE Sandrine			
	TIENNOT Rachel	Infirmière	X						
Parents d'élèves	LIBERGE David	A.P.E.C.	X			TARISSE Stéphanie VATIN Stéphanie LEMAUX Bénédicte JADEAU Dominique ROC Catherine PELLETIER Sophie			
	VATIN Jérôme		X						
	GOUJON Sylvie		X						
	PREVOST Vanessa								
	DORE Laurence		X				X		
	PANCHOUT Angélique		X						
Elèves	DUHAMEL Hugo (3S)		X			TOURE Alassane (3S) MONKAM M. Denise (3L)			
	HUET Nicolas (3L)		X						

Total : 21

La convocation a été envoyée aux membres du C.A. **le 16/10/2017.**

21 membres sont présents à l'ouverture de la séance.

M. Delabrière, personne invitée, s'est excusé et ne sera pas présent. Mme Prévost est également excusée par les parents d'élèves ainsi que Mme Paris par M. Flambard.

Le quorum étant atteint, M. Riette ouvre la séance à 17h10.

M. Riette souhaite garder la rotation des secrétaires de séances comme les années précédentes. Pour ce premier conseil il propose Mme Leroy. Accord des membres du conseil d'administration.

M. Riette projette un diaporama et donne lecture de l'ordre du jour

1.1 Installation du conseil

M. Riette présente la liste des 24 représentants du collège. Il précise que la liste est complète. Il souligne la forte mobilisation pour les élections des représentants des élèves avec notamment la mise en place du Conseil de Vie des Collégiens animé par Mme Patte ainsi que celle des parents d'élèves avec un taux de 23 % de votants (légèrement supérieur à la moyenne nationale) et une liste complète avec 6 suppléants. A noter qu'il n'y a eu qu'une liste pour les enseignants avec 2 suppléants contre deux listes l'an dernier.

Parmi les changements, Mme Victoire-Leblanc, principale adjointe remplace Mme Quentin et Mme Charon remplace M. Lutz et apportera toute son expérience dans l'analyse des dossiers.

Il demande l'accord des membres du CA pour inviter, comme l'an dernier, à chaque Conseil d'Administration, M. Delabrière en qualité de représentant de la communauté de commune Beuzeville/Honfleur.

Avis : Pour à l'unanimité

1.2 Règlement du conseil d'administration (Acte n° 4 -ANT)

Le règlement intérieur au fonctionnement du CA a été envoyé avec la convocation. M. Riette demande s'il y a des remarques particulières ou des précisions à apporter.

N'ayant pas de remarque le règlement intérieur est soumis au vote

Votants : 21 pour : 21 contre : 0 abstention : 0

1.3 Composition des différentes instances

Composition de la commission permanente :

M. Riette rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission. Il précise que le Conseil d'Administration peut lui déléguer certains pouvoirs comme le vote de la DHG mais cette proposition n'est pas retenue.

M. Riette présente la liste des titulaires et suppléants proposée pour validation

Titulaires	Suppléants
M. RIETTE, Principal -	
Mme VICTOIRE-LEBLANC, Principale Adjointe	
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire	
M. FLAMBARD, Conseiller général	Mme PREVOST-GODON
M. TIHY Arnaud, enseignant	M. COLE Pierre
Mme HACOUT Rachel, enseignante	
M. DINE Jean-Louis, enseignant	
Mme LEROY, adjointe administrative	Mme TIENNOT Rachel, infirmière scolaire
M. LIBERGE David, parent d'élève	Mme GOUJON Sylvie, parent d'élève
M. VATIN Jérôme, parent d'élève	Mme PREVOST Vanessa, parent d'élève
Mme DORE Laurence, parent d'élève	Mme PANCHOUT Angélique, parent d'élève
M. HUET Nicolas, élève	DUHAMEL Hugo élève

M. Huet demande pourquoi son nom apparaît et pas celui de M Duhamel. M. Riette répond que les textes prévoient qu'une personne mais qu'ils peuvent s'arranger entre eux.

Cette liste est validée à l'unanimité

Composition du conseil de discipline :

M. Riette rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

M. Riette présente la liste des titulaires et suppléants proposée pour validation.

Titulaires	Suppléants
M. RIETTE, Principal	
Mme VICTOIRE-LEBLANC, Principale-Adjointe	
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire	
Mme PATTE Güdrün, CPE	
Mme GERARD Yanne, AED	Mme HACOUT Rachel, enseignante
M. DINE Jean-Louis, enseignant	
M. COLE Pierre, enseignant	
M. TIHY Arnaud, enseignant	
Mme ROSALIE Sandrine, agent d'accueil	Mme TIENNOT Rachel, infirmière scolaire
M. LIBERGE David, parent d'élève	Mme PANCHOU Angélique, parent d'élève
Mme DORE Laurence, parent d'élève	Mme GOUJON Sylvie, parent d'élève
Mme PREVOST Vanessa, parent d'élève	M. VATIN Jérôme, parent d'élève
DUHAMEL Hugo élève	TOURE Alassane, élève
M. HUET Nicolas, élève	MONKAM Marie Denise, élève

Cette liste est validée à l'unanimité

Composition de la Commission Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.) :

M. Riette rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission qui est très active au collège. La Première réunion est fixée au Mardi 14 novembre à 17h00. Une convocation va être envoyée aux membres.

M. Riette présente la liste des titulaires et suppléants proposée pour validation.

Titulaires
M. RIETTE, Principal
Mme VICTOIRE-LEBLANC, Principal-Adjoint - qui présidera ce conseil
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire
Mme PATTE, CPE
M. FLAMBARD, conseiller général - Mme PREVOST-GODON, représentant la commune
M. DELABRIERE, représentant la COM-COM
Mme TIENNOT Rachel, infirmière scolaire
M. CORDIER Romain, enseignant
M. LIBERGE David, parent d'élève - M. VATIN Jérôme, parent d'élève - Mme GOUJON Sylvie, parent d'élève
Mme PREVOST Vanessa, parent d'élève - Mme DORE Laurence, parent d'élève - Mme PANCHOUT Angélique, parent d'élève
DUHAMEL Hugo et M. HUET Nicolas élèves
Représentant de la gendarmerie de Beuzeville Adjudant JOUVIN

Cette liste est validée à l'unanimité

Composition de la commission hygiène et sécurité

M. Riette rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission. La Première réunion est fixée au Jeudi 9/11 et la convocation n'a pas encore été envoyée car M. Riette attendait la validation du CA. La C.H.S, instance non obligatoire, sera ainsi un lieu de discussion et d'information pour toutes les questions liées à la sécurité.

M. Riette présente la liste des titulaires et suppléants proposée pour validation.

Titulaires
M. RIETTE, Principal
Mme VICTOIRE LEBLANC, Principal-Adjoint
M. LEGROS, adjoint-gestionnaire
Mme PATTE, CPE
Mme TIENNOT, infirmière
M. FLAMBARD Conseiller Général
Mme PREVOST-GODON, représentant la commune
ROSALIE Sandrine, agent d'accueil et Référent Sécurité ainsi que Mme PICHON, référente sécurité également
LEROY Renée, adjointe administrative
M. CORDIER Romain, enseignant - Mme POLLET Laëtitia, enseignante
M. LIBERGE David, parent d'élève - M. VATIN Jérôme, parent d'élève
M. DUHAMEL Hugo et M. HUET Nicolas, élèves

A savoir que des personnes qualifiées peuvent être invitées pour des sujets précis, le médecin scolaire, le responsable du CG qui suivra les travaux, l'infirmière, un expert, l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), etc.

Cette liste est validée à l'unanimité

Composition de la commission éducative

M. Riette rappelle aux membres du C.A. le rôle de cette commission.

M. Riette présente la liste des titulaires proposée pour validation.

M. RIETTE, Principal
Mme VICTOIRE-LEBLANC, Principale-Adjointe
M. LEGROS Nicolas, adjoint-gestionnaire
Mme PATTE Güdrün, CPE
Mme NAJAC Stéphanie, enseignante
M. LIBERGE David, parent d'élève
DUHAMEL Hugo et M. HUET Nicolas élèves

Cette liste est validée à l'unanimité

Composition du Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

M. Riette rappelle aux membres du C.A. le rôle de ce nouveau conseil discuté. A noter que la composition a été discutée lors du conseil pédagogique du jeudi 5 octobre.

M. Riette présente la liste des titulaires proposée pour validation

M. RIETTE, Principal
Mme VICTOIRE-LEBLANC, Principale-Adjointe
M. LEGROS Nicolas, adjoint-gestionnaire
Mme PATTE Güdrün, CPE
Mme NAJAC Stéphanie, Mme GRENTE, Mme HACOUT, Mme LANDRIN-SEMENT, enseignante
Un AED
Les deux services civiques
Quatre délégués élèves par niveau : M. QUESNOIT, M. ADBERAHIM, M. TELLIER, Mme RENAUDE,
Un représentant élève du dispositif ULIS : Mme FERMEY
M. LIBERGE David, parent d'élève
DUHAMEL Hugo et M. HUET Nicolas élèves

Cette liste est validée à l'unanimité

1.4 Don APEC (Acte n° 2 -ANT)

L'APEC propose un Don de 4000 € pour financer des sorties pédagogiques qu'ils auront choisis pour l'année civile 2018. M. Riette les en remercie. Cette somme va abonder le budget présenté lors du projet CA en cas de vote positif.

Proposition de M. Liberge concernant la répartition de cette somme après réunion de son bureau:

808.60 € pour la sortie à Vieux la Romaine pour 41 élèves organisée par Mme Moreau

30 € par élève pour le voyage en Espagne organisé par M. Poignant soit 2430 €

L'association a déjà fourni les coupes et médailles pour le cross du collège

Le solde de cette somme, à savoir 760 €, est disponible pour d'autres projets que le collège choisira de soutenir.

Départ de Mme Najac : 20 membres présents

Votants : 20 pour : 20 contre : 0 abstention : 0

1.5 I.M.P. 2017/2018 (Acte n°1 - AT)

La répartition des Indemnités pour Missions Particulières a été discutée et présentée le 5 octobre en conseil pédagogique avec avis favorable.

Elle est soumise au vote du conseil d'administration.

<i>Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques : 3 IMP (M. Hubert...)</i>
<i>Référent décrochage scolaire (PPRE-PIAPIDEM) et aide aux élèves à besoins particuliers (DYS) avec l'appui de Mme Landrin-Sément, de l'AP et des professeurs principaux : 1 IMP (0.5 Mme Patte pour les parcours et 0.5 Mme Pichon pour les DYS)</i>
<i>Coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques : 1 IMP Coordinateur EPS – M. Hubert</i>
<i>Coordonnateur LCE et organisation du programme Radio : 1 IMP Coordinateur LCE M. Tihy</i>
<i>Référents ENT (administrateur + mise en valeur des pratiques pédagogiques) : 1 IMP (M. Dine et Mme Pollet)</i>
<i>Référents parcours avenir (orientation-CFG) avec l'appui de la COPSY et des professeurs principaux : 1 IMP (Mme Pollet et Mme Blondel)</i>
<i>Référents parcours citoyen + sécurité routière avec l'appui de l'infirmière : 1 IMP (Mme Patte et M. Colé)</i>
<i>Référent parcours d'éducation artistique et culturelle avec l'appui de Mme Pollet, des professeurs principaux et ceux engagés dans des projets culturels : 1IMP (Mme Blondel + M. Poignant)</i>

Votants : 20 pour : 20 contre : abstention :

INFORMATIONS DIVERSES

Organisation du service pendant les petites vacances pour information

M. Riette donne lecture de l'organisation du service pendant les petites vacances :

Pour les vacances de la Toussaint la permanence a été assurée par M. Legros les 23 et 24 Octobre 2017.

Pour Noël, le collège est fermé.

Pour les vacances d'Hiver la permanence sera assurée par M. Riette les 26 et 27 Février 2018.

Enfin, pour les vacances du printemps, la permanence sera assurée par Mme Victoire-Leblanc les 26 et 27 Avril 2018.

Les coordonnées téléphoniques ont été transmises aux autorités et les clés déposées à la gendarmerie.

Le collège sera sous alarme.

M. Riette rajoute qu'il a été destinataire d'un courrier du Conseil Départemental demandant aux collèges de se porter éventuellement candidat pour l'installation d'un dispositif de vidéo-protection. M. Riette précise que 23 collèges du département en ont déjà bénéficié. Il expose les grandes lignes et demande l'avis du conseil d'administration. La réponse doit être transmise pour le 10 novembre.

Mme Charon souhaite plus de précisions sur les lieux où seront implantées les caméras. M. Flambard insiste sur le fait qu'elles ne seront qu'aux abords du collège. Si le CA donne un avis favorable, le dossier sera mis à l'étude. Le but, est que tous les collèges soient dotés de ce dispositif à terme.

M. Tihy fait remarquer qu'il serait plus judicieux dans un premier temps de réparer les portes pour éviter les intrusions. Il souhaiterait savoir également qui paiera la maintenance de ces caméras.

M. Flambard répond qu'il y aura probablement une mutualisation concernant la maintenance.

M. Riette rajoute que les portes ne sont en effet pas très solides mais il y a des capteurs de mouvements dans les principaux lieux de passage. Concernant la maintenance, M. Riette n'a pas de réponse à ce sujet mais pense que cette dépense incombera aux collèges directement.

Votants : 20 pour : 14 contre : 1 abstention : 5

Bilan exercices sécurité :

Afin de ne pas alourdir l'ordre du jour des CA, M. Riette propose de présenter les bilans des exercices en CHS. La prochaine commission aura lieu le jeudi 9 novembre à 17h00. Il en donne l'ordre du jour

Ordre du jour :

- Bilan de l'exercice incendie et actualisation des consignes –« Sécurité incendie »
- Bilan de l'exercice intrusion/attentat et actualisation du PPMS – « attentats-intrusion »
- Point sur le PPMS – « risques majeurs »
- Etude du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)
- Nomination des assistants de prévention
- Rappel sur les documents obligatoires
- Informations diverses : vidéo surveillance,...

Piscine :

Pour cette année scolaire, compte tenu des changements liés aux rythmes scolaires, il fallait partager les lignes d'eau avec les écoles maternelles à la piscine de Pont-Audemer, ce qui paraissait difficile compte tenu de la nécessité d'avoir les lignes au bord de l'eau pour les collégiens non-nageurs. De plus, le collège n'est pas prioritaire.

La piscine d'Honfleur n'a pas été contactée compte tenu du temps de déplacement (+ 12 minutes) et le peu de temps passé dans l'eau.

Mme Charon demande quels sont les textes concernant la piscine.

M. Tihy répond que tous les enfants doivent savoir nager.

M. Tihy explique qu'avec ses collègues ils cherchent une solution pour pallier ce problème, à savoir un stage en fin d'année regroupant les élèves non nageurs. M. Riette souhaite que le projet soit présenté rapidement pour être intégré au budget 2018 qui sera présenté dans 15 jours.

Pour l'an prochain, M. Tihy va étudier la possibilité du mercredi matin mais cela dépendra du choix des écoles primaires.

M. Legros explique qu'il y a une dotation de 7000 € non fléchée mais principalement allouée pour ce dispositif.

Logement de fonction :

M. Riette explique que le Conseil départemental a sorti un nouveau Guide des logements pour les collèges du département et aborde la principale nouveauté.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les redevances d'occupation des logements seront perçues directement par le CD 27 alors qu'elles étaient perçues jusqu'à présent directement par le collège et abondait la partie recette, somme non négligeable pour le collège pour l'année 2017.

Dorénavant, les deux tiers de ces nouvelles recettes seront utilisées pour la grande maintenance des logements et le tiers restant servira à financer les frais de transport pour la réalisation d'actions pédagogiques, notamment la découverte des sites remarquables du département (Gisacum, Giverny, Harcourt, la Maison de l'eau...).

M. Legros ajoute que le collège a perçu environ 3500 € cette année, somme affectée aux sorties.

Pour 2018, ça ne sera plus possible.

Amplitude horaire pour le collège :

M. Riette précise qu'il a envoyé un courrier à la CCPHB pour expliquer le problème de la pause méridienne de 1h30 qui ne peut être respectée au collège de Beuzeville compte tenu des contraintes de transport.

La compétence des transports relevant désormais de la Région, il a demandé à être convié aux réunions pour trouver une solution.

Mme Patte s'inquiète de l'amplitude horaire pour les enfants qui prennent le car.

M. Riette répond qu'il n'y a que peu de bus concernés (2 ou 3) et que c'est l'affaire de 5 à 10 minutes.

1. Tarifs demi-pension 2018 : tarifs élèves, agents, FCSH, FARPI, charges communes pour information (pour information)

M. Legros présente pour information les tarifs des repas des élèves et des agents du Département fixés chaque année par le Département de l'Eure pour l'ensemble des 53 collèges du Département. Il n'y a pas de changements de tarifs pour l'année 2018 par rapport à l'année précédente. L'élève demi-pensionnaire est un élève obligatoirement inscrit sur un forfait complet de 4 jours de demi-pension.

Le Département propose un tarif élève unique, identique à celui de 2017 de **3.15 €**.

Le Département propose un tarif élève externe à **3.55 €** le ticket, proposé à titre exceptionnel aux élèves externes.

Le tarif pour les agents du Département ne change pas et reste fixé à **2.50 €**

Toutes les recettes sont gérées et collectées par le service intendance du collège. Une partie des recettes de la restauration est reversée au Département : le **FCSH** (Fond commun pour le service d'hébergement), soit un reversement pour l'acquisition de matériel de cuisine représentant **1.5%** de nos recettes totales. Le FARPI, un reversement pour la rémunération des personnels de cuisine représentant **20%** des recettes de cantines du collège. Le taux de charges communes doit représenter **20%** des recettes, reversées vers le service de fonctionnement du collège (ALO) pour assurer l'entretien, la maintenance et la viabilisation de la cuisine et du réfectoire.

Les dépenses, pour un repas, en ne comptant que l'achat de nourriture, représente en 2017 un montant de 1.83 €. Ce montant nous situe légèrement en dessous de la moyenne départementale qui est à 1.88 €/repas.

2.2 Nouveau règlement de la restauration au 1^{er} janvier 2018 (pour information)

Le Département a revu entièrement la mouture du règlement intérieur de restauration applicable à l'ensemble des collèges du Département de l'Eure à partir du 1^{er} janvier 2018, M. Legros évoque les principaux changements du nouveau règlement.

Le Département précise tout d'abord dans l'article 1 qu'il est « libre de déterminer le mode de gestion le plus adapté » mais qu'« il a choisi de confier la gestion directe du service de restauration aux collèges sous la responsabilité du chef d'établissement ». Le Département nous informe donc qu'il est tout à fait possible que la gestion ne soit plus du ressort de l'établissement mais pourrait, par exemple, être externalisée à travers une cuisine centrale ou par une délégation à une entreprise.

Désormais un rapport annuel d'activités devra être fourni par le chef d'établissement au Département (nombre de demi-pensionnaires, détail des achats des denrées, volume des produits issus des filières courtes, locales, issues de l'agriculture biologique, etc.).

Les remises d'ordres, c'est-à-dire la déduction des jours absence d'un enfant sur les factures de restauration, ont été aussi modifiées :

- Il n'y a plus de remise d'ordre possible pour un élève demandant à pratiquer un jeûne prolongé lié à la pratique et aux usages d'un culte.
- Pour un renvoi d'un élève par mesure disciplinaire, la remise s'effectue immédiatement, et non plus à compter de 3 jours consécutifs.
- Les absences momentanées (ex : maladie) ne sont remboursées que pour une durée d'absence inférieure ou égale à 10 jours de cours consécutifs contre 6 repas consécutifs précédemment.

Le Département inclut également la démarche agrilocal27, plateforme informatique d'achat entre restaurants et producteurs locaux. A travers cette plateforme, le Département souhaite favoriser les achats en circuits courts.

Il est indiqué les obligations nutritionnelles que doit respecter le service de restauration. Il sera proposé au choix chaque jour : 3 entrées, 2 plats, 2 légumes, 1 fromage ou yaourt nature, 3 desserts dont fruit. Le tableau du GEM-RCN des objectifs nutritionnels à respecter est inscrit dans le règlement.

Le Département va proposer un Plan de maîtrise sanitaire (PMS) commun à tous les collèges (bonnes pratiques

d'hygiènes, les procédures HACCP, le système de traçabilité et d'enregistrement.).

L'article 12 évoque les visites de l'inspection sanitaire de la DDPP et les pré-visites ou contre-visites qu'effectueront désormais les techniciens du Département.

Les procédures à tenir en cas de Toxi-infection alimentaire collective (TIAC) sont exposés dans l'article 14.

Dans l'article 16, le Département explique que « dans la situation où l'établissement est dans l'incapacité de fournir un repas aux élèves, le Conseil Départemental peut assurer la fourniture exceptionnelle de repas en liaison froide »

Enfin, dans l'article 17, il est vivement recommandé la mise en place d'une commission « restauration scolaire » chargée de participer à la conception des menus et, plus largement, au fonctionnement du restaurant.

La majorité des membres du CA dénoncent les nouvelles mesures imposées et notamment le point sur les remises d'ordre et le rallongement de la durée maladie qui passe à 10 jours pour un remboursement.

Concernant l'article 16, M. Riette va demander des précisions au CD 27 car il a déjà été confronté à ce problème notamment les jours de grève.

2.3 Tarifs des autres personnels 2018 (Acte n° 3 - AT)

M. Legros explique que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les tarifs des autres personnels de l'établissement.

Le collège propose d'aligner sur le tarif des agents du Département les tarifs des assistants d'éducation, des services civiques, des contrats aidés CUI, des personnels de catégorie C et de l'infirmière, soit **2.50 €**.

Pour le personnel des catégories A et B, c'est-à-dire les enseignants, les personnels de direction, la C.P.E, l'assistante sociale, la C.O.P et les invités nous proposons le tarif de **3.90 €**.

Votants : 20 pour : 20 contre : 0 abstention : 0

RUBRIQUE III. ACTION EDUCATRICE

RUBRIQUE IV. ACTIONS DIVERSES

Nicolas Huet, représentant des élèves, rapporte que les élèves qui font allemand et qui ne participent à aucun voyage comme l'Espagne, pourraient peut-être faire partie d'un projet ou d'une sortie pour compenser.

M. Riette lui demande que les élèves concernés présentent un projet qui sera étudié. Il souhaite que ça se fasse rapidement pour être inscrit dans le budget 2018 et que le projet doit avoir un lien avec l'étude de l'allemand.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Riette clôt la séance à 18h25

Le secrétaire de séance Mme LEROY